

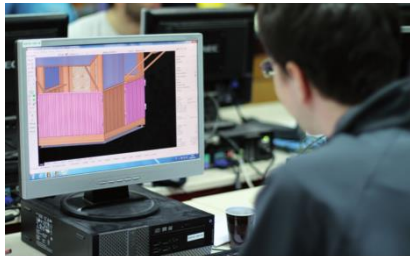
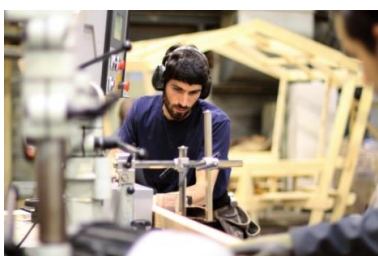


## Pour l'édition 2019, devenez partenaires

Dès janvier 2019, les 50 participants sont répartis par tirage au sort en veillant à l'équilibre compagnon – architecte – ingénieur. Dix équipes sont ainsi constituées mixant les compétences et les nationalités. Ils prennent connaissance du sujet. Celui-ci ne sera dévoilé au public et à la presse que le jour de l'inauguration (11 mai 2019). Une équipe pédagogique pluridisciplinaire spécialisée dans le bois les encadre et les accompagne durant la phase de conception de leur projet, à raison de plusieurs rendez-vous mensuels. Durant cette phase de conception, les participants travaillent entre autres sur une plate-forme collaborative, où ils peuvent déposer leurs travaux et bénéficier d'un suivi régulier.

**Du 11 au 18 mai 2019, rassemblés sur le Campus Bois d'Epinal, ils ont 8 jours et 7 nuits pour construire.**

Tous bénéficient des mêmes équipements. Durant cette semaine, les créations prennent vie sous les yeux du public et des médias : fantaisistes, artistiques, équilibrées, cohérentes, audacieuses, d'un haut niveau de technicité, elles sont le reflet de la personnalité des équipes. A la fin de la semaine, après le passage du jury, les 10 équipes auront accompli leur défi : épuisés et fiers, ils regarderont les 10 structures quitter le Campus Bois pour rejoindre le territoire partenaire. **Sur ce territoire partenaire, les 10 structures rempliront les fonctions économiques, sociales ou artistiques attendues et définies dans le cahier des charges initial.**



### La médiatisation:

Le travail effectué durant plus de 10 ans par notre équipe a fait de cette manifestation un événement particulièrement médiatique, que ce soit dans la presse régionale, nationale, internationale ou dans la presse professionnelle. La presse audiovisuelle est aussi très présente: France 3, TF1, télévisions régionales, radio, internet ... Retrouvez nous également sur Facebook et Twitter (@lesDefisduBois) et bien entendu sur le site internet dédié pour suivre l'avancée de la manifestation ( [www.defisbois.fr](http://www.defisbois.fr) ).

## En pratique:

La manifestation est éligible au titre de la loi sur le mécénat d'entreprise. Que ce soit un don en nature ou un versement par chèque, que ce soit du mécénat de compétences, un Cerfa sera établi par nos soins et vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% de la donation. Il vous sera adressé en retour.

Quel que soit le montant de votre don, vous êtes alors partenaire officiel des Défis du Bois 3.0 2019. Les formules possibles:

	Montant du don:	Les engagement des Défis du Bois 3.0
<b>PARTENAIRES</b>	Don jusqu'à 999 €	Le nom de votre entreprise (ou organisation) et son logo, avec un lien vers votre site, figurent sur le site internet et sur la plaquette des Défis. Le logo de votre entreprise ou organisation figure sur les panneaux de chantier de la manifestation (A4) Vous êtes invités permanents sur le site de la manifestation, en particulier pour l'inauguration et pour la cérémonie de proclamation des résultats. Vous recevrez la plaquette de l'édition 2019.
	Don supérieur ou égal à 1 000 €	Avantages précédents ainsi que le logo de votre entreprise ou organisation qui est apposé sur les caisses à outils des participants (A5). Une banderole entreprise (fournie par vos soins) peut figurer sur le site des Défis du Bois pendant la manifestation.
<b>PREMIUM</b>	Don supérieur ou égal à 3 000 €	Avantages précédents et vous pouvez attribuer un <b>prix spécial, au nom de votre entreprise</b> , à l'équipe de votre choix (hors grand prix). La mention de ce prix sera précisée sur la structure choisie. La remise d'un prix est conditionnée à la présence d'un représentant de votre entreprise lors du jury.



*Tous les participants 2018 vous remercient par avance, de permettre aux participants 2019, de vivre comme eux, cette extraordinaire aventure architecturale, humaine, environnementale et technique avec le bois.*

### Contact, informations complémentaires et réponse:

**Caroline SIMON**

Défis du Bois – ENSTIB  
27, rue Philippe SEGUIN, BP 21042  
88051 EPINAL Cedex 9

Tél. : 03 72 74 96 72

Email : [caroline.simon@univ-lorraine.fr](mailto:caroline.simon@univ-lorraine.fr)